

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD436

présenté par

Mme Guetté, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 1ER CB, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à l'augmentation des effectifs d'agents des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement et des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet la demande d'un rapport du Gouvernement au Parlement relatif à l'augmentation des effectifs des agents de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ou DEAL pour les Outre-mer).

Alors que nous devons absolument augmenter nos investissements et le déploiement des énergies renouvelables (la France est le seul pays européen à ne pas avoir atteint ses objectifs de développement des énergies renouvelables), nous devons nous donner les moyens de le faire, sans rogner sur le droit de l'environnement. Ainsi, il faut donner les moyens aux services instructeurs de l'État sur le volet environnemental, de pouvoir accélérer l'instruction des dossiers sans abaisser le niveau de qualité des contrôles. Ce n'est que comme cela qu'il sera possible d'engager la

bifurcation énergétique essentielle dont nous avons besoin, tout en préservant le droit de l'environnement, déjà bien trop souvent attaqué.

Ce rapport analysera les besoins humains nécessaires au bon fonctionnement des DREAL et DEAL, afin de pouvoir mettre en oeuvre le 100 % énergies renouvelables. Il effectuera une série de recommandations sur les emplois qui devront être créés dans les prochains mois et prochaines années.

Nous tenons à rappeler que nous avons déposé des amendements demandant la hausse des effectifs des DREAL lors de l'examen du PLF 2023 mais les discussions n'ont pas eu lieu à cause du recours au 49.3.